

o Si les conditions climatiques et matérielles le permettent, **toutes les solutions ou alternatives aux enseignements en classe** pourront être recherchées, notamment les activités ou **enseignements en extérieur.**

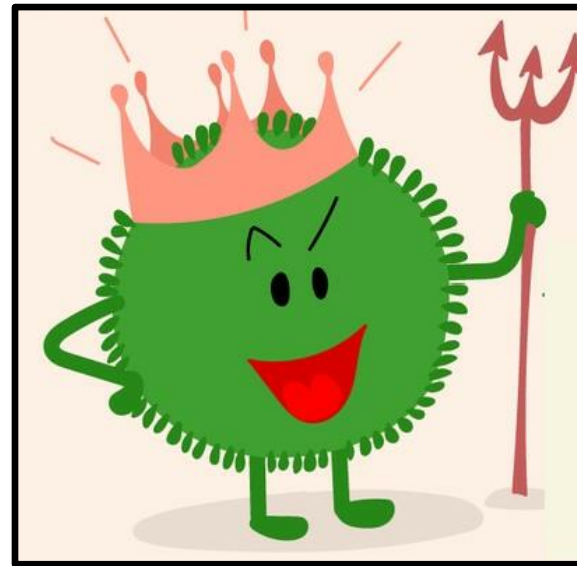


FAQ du 24 avril 2021

<https://www.education.gouv.fr/covid-19-questions-reponses>



o Dans les écoles, **lorsqu'un enseignant absent ne peut être immédiatement remplacé**, les élèves **ne peuvent en aucun cas être répartis dans les autres classes. L'accueil des élèves est alors suspendu** dans l'attente de l'arrivée du professeur remplaçant.



Les responsables légaux des enfants doivent enfin surveiller la température des élèves chaque matin et s'abstenir d'envoyer à l'école les enfants fiévreux et/ou symptomatiques.



o Les règles concernant **l'aération des locaux**, facilitées par l'arrivée des beaux jours, doivent également être strictement respectées. **Une aération de tous les locaux occupés (dont les salles de classe) doit avoir lieu au moins 15 minutes le matin avant l'arrivée des élèves, pendant chaque récréation, pendant les interours, au moment du déjeuner et le soir pendant le nettoyage des locaux.** Une aération de quelques minutes doit également avoir lieu **a minima toutes les heures.** Afin de faciliter l'appropriation de ces règles essentielles, des capteurs de CO2 peuvent utilement être utilisés .



Les élèves

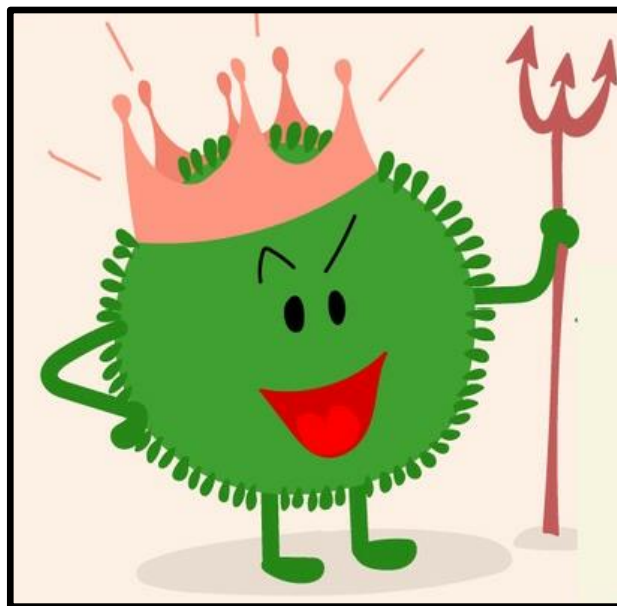


« Cas confirmés »

o La survenue d'un cas confirmé parmi les élèves entraîne systématiquement la fermeture de la classe à laquelle appartient l'élève pour une durée de 7 jours pleins à compter de la fermeture de la classe .

o Les élèves cas positifs sont isolés pour une durée minimale de 10 jours (pour les cas symptomatiques à partir de la date des premiers symptômes ; pour les cas asymptomatiques à partir de la date du prélèvement).

o Tous les autres élèves de la classe seront considérés comme contact à risque.



Les cas positifs
maternelle et élémentaire



o En particulier, à l'issue de la période de fermeture, les responsables légaux des élèves de plus de 6 ans devront attester sur l'honneur de la réalisation d'un test par l'élève et du résultat négatif de celui-ci. En l'absence d'une telle attestation, l'éviction scolaire de l'élève sera maintenue jusqu'à la production de cette attestation ou à défaut pour une durée maximale de 14 jours .



o La réalisation d'un test RT-PCR sur prélèvement salivaire pour les élèves maternelles est également recommandée sans toutefois être obligatoire.



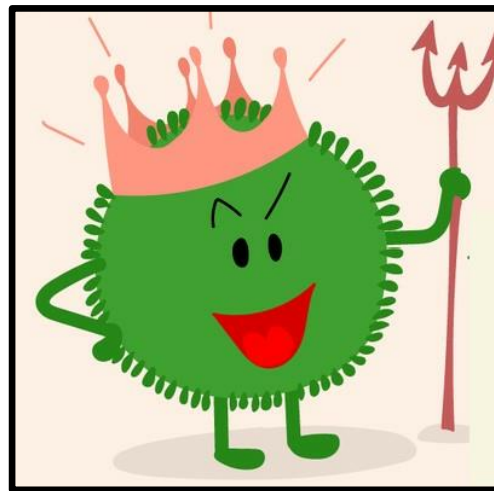
Les élèves

Le retour à l'école pourra intervenir dans les délais suivants :

o Pour **les contacts à risque hors foyer**, la mesure de quarantaine prend fin en cas de résultat de test négatif (antigénique ou RT-PCR) réalisé à **7 jours après le dernier contact avec le cas confirmé** et en l'absence de symptômes évocateurs de la Covid-19. En l'absence de test à J7, la quarantaine est prolongée jusqu'à J14.



o Pour **les contacts à risque du foyer**, la mesure de quarantaine prend fin en cas de **résultat de test négatif** (antigénique ou RT-PCR) réalisé **7 jours après la guérison du cas confirmé** (soit à J17) et en l'absence de symptômes évocateurs de la Covid-19.



Les cas contacts ELEMENTAIRE OU PERSONNEL



o Les responsables légaux des élèves **doivent attester sur l'honneur de la réalisation du test et du résultat négatif de celui-ci**. En l'absence d'une telle attestation, l'éviction scolaire est maintenue jusqu'à sa production et **pour une durée maximale de 14 jours pour les contacts à risque hors foyer et 24 jours pour les contacts à risque au sein du foyer**.

Le retour à l'école ou à l'établissement se fait, sous réserve de la poursuite du respect strict des mesures barrières et du port rigoureux du masque pendant une période de 7 jours.



Contact à risque
ou ayant fait l'objet
d'une éviction

o **Les personnels et les élèves** identifiés comme contacts à risque ou ayant fait l'objet d'une éviction doivent **immédiatement réaliser un test antigénique**, afin de pouvoir déclencher sans attendre le contact-tracing en cas de positivité. **Un résultat négatif ne lève pas la mesure d'isolement de la personne contact.**